

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE PERRIGNY

Séance du 02 décembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	votants
14	11	13

L'an deux mil vingt-cinq et le deux décembre à 20 h 00, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CHANUT Emmanuel, Maire.

Date de la convocation
25 novembre 2025

Etaient présents : M.CHANUT Emmanuel, M. VIGNOL Stéphane, Mme MOUTURAT Marie-Hélène, Mme ADAM Brigitte, Mme GIABBANI Valérie, M. CHAPILLON Eric, Mme BARON Marie-Christine, M. MADELÉNAT Pascal, M.RAGOBERT Fabrice, M.BON-BÉTEND Yves, M. LÉCOLLE Richard.

Absent excusé : S.PRÉAU (pouvoir à M-H. MOUTURAT) ; P. ÉDERLÉ (Pouvoir à E.CHANUT)

Absents : Mme LUTGEN Maryline

Secrétaire de séance : B.ADAM

☆☆☆

CM-2025/25 - PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN GIRATOIRE AU NIVEAU DU CARREFOUR ENTRE LA RD31 ET LA RD158 – CONVENTION DE CO-MAÎTRISE D'OUVRAGE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'YONNE

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'étude d'aménagement d'un giratoire au niveau du carrefour entre la Route Départementale n°31 (RD31) et la Route Départementale n°158 (RD158).

Le but de l'opération est de fluidifier et sécuriser la circulation des usagers à cet endroit stratégique et passager où les conditions de trafic s'avèrent parfois compliquées notamment aux heures de pointe. Pour cela, il s'agirait d'y aménager non seulement un rond-point mais également une voie douce.

Ce projet d'envergure ferait l'objet d'un partenariat et d'une répartition des coûts entre le Conseil Départemental de l'Yonne (CD89) et la Commune. Le coût des travaux est estimé à 699 222,50 € HT soit 839 067,00 € TTC et serait réparti de la façon suivante, qui ne tient pas compte des subventions qui ne manqueront pas d'être sollicitées :

Coût TTC pris en charge par la Commune de PERRIGNY	406 976,40 €
Coût TTC pris en charge par le CD89	432 090,60 €
TOTAL TTC	839 067,00 €

Le conseil municipal, avec 12 voix POUR et 1 ABSTENTION :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement du giratoire,
- **APPROUVE** la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le CD89,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette réalisation et à signer les documents afférents, y compris la réalisation d'un emprunt bancaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire toutes demandes de subventions dans le cadre de ce projet,
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits au budget 2026.

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,



E. CHANUT

La Secrétaire de séance,

B.A.DAM